

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 08/12/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME ECO TLC-REFASHION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES DANS LE CADRE DE LA RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 08/12/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 21/12/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 112

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 23

AUJAY Nathalie a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
COGNET Raphaël a donné pouvoir à BOURSALI Karim
COLLADO Pascal a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
DAZELLE François a donné pouvoir à HONORE Marc
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DI BERNARDO Maryse a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à LANGLOIS Jean-Claude
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CHARNALLET Hervé
KONKI Nicole a donné pouvoir à BERMANN Clara
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël
LEBOUC Michel a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette

LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
MERY Françoise-Guylaine a donné pouvoir à BARRON Philippe
NICOLAS Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à MEMISOGLU Ergin
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à MELSENS Olivier
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

Absent(s) non représenté(s) : 3

BORDG Michaël, CHARBIT Jean-Christophe, NEDJAR Djamel

Absent(s) non excusé(s) : 3

ANCELOT Serge, BOUDET Maurice, FAVROU Paulette

129 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

6 NE PREND PAS PART :

DELRIEU Christophe, GARAY François, MOUTENOT Laurent, PERSIL Albert, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie

EXPOSÉ

L'éco-organisme opérationnel et financier Refashion (anciennement Eco TLC) a été réagréé par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour la période 2022-2028. Refashion a ainsi pour mission d'assurer la prise en charge des Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC) usagés dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Les TLC usagés pris en charge par l'éco-organisme correspondent aux vêtements, linges de maison, chaussures et maroquinerie (sacs à main et ceintures).

Suite à ce nouvel agrément, l'éco-organisme propose à la Communauté urbaine la signature d'une nouvelle convention, qui concernera les 10 déchèteries communautaires ainsi que les points de reprise présents sur le territoire de la Communauté urbaine.

Le conventionnement doit permettre à la Communauté urbaine de :

- réduire les TLC dans les Ordures Ménagères résiduelles (OMr). Ce gisement est évalué à 7,7 kg/hab/an dans les OMr ;
- accéder à des soutiens financiers forfaitaires déterminés comme suit, par déchèterie ou point de reprise :
 - forfait pour une déchèterie ou un point de reprise déjà équipée d'un ou plusieurs contenants de collecte de TLC usagés : 250 € par an,
 - forfait versé une seule fois pour une nouvelle installation d'un (de) contenants de collecte de TLC usagés sur une déchèterie non équipée ou un nouveau point de reprise : 500 €.
- accéder à un soutien pour des actions de communication, selon les modalités suivantes :
 - collecte événementielle :
 - 2 000 € par action avant l'évènement (les soutiens sont plafonnés à 6 actions pour la collectivité par an),
 - 1 000 € par action après l'action (les soutiens sont plafonnés à 4 actions pour la collectivité par an).
 - communication cible jeunesse :
 - 200 € versés par classe ou par groupe périscolaire dans la limite de 100 classes ou groupes soutenus par an,
 - + 50 € versés par classe ou par groupe périscolaire si une collecte de TLC est mise en place dans le cadre de l'animation, en contrat avec un opérateur de collecte ou tri.
 - ateliers citoyens :
 - 300 € versés par groupe sensibilisé dans la limite de 20 groupes soutenus par an,
 - +50 € versé par groupe si une collecte de TLC est mise en place dans le cadre de l'atelier, en contrat avec un opérateur de collecte ou tri conventionné.
 - soutien de communication Presse Quotidienne Régionale / Presse Quotidienne Départementale (PQR/PQD) :
 - à hauteur de 70% des coûts pour la publication d'un encart,
 - jusqu'à 80% des coûts de publication pour un encart couplé à une autre action du catalogue d'action,
 - dans la limite d'un plafond fixé à 3 000 €.

Eco-TLC Refashion soutient jusqu'à 2 encarts presse par an de la collectivité.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention entre l'éco-organisme (Eco-TLC) Refashion et la Communauté urbaine pour une durée de 6 ans,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les documents afférents.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement et notamment son article L. 541-10, L. 541-10-1, L. 541-10-2 et L. 541.10-3,

VU la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la décision du Président n° DEC2020_417 du 19 mai 2020 portant sur la convention avec l'éco-organisme ECO-TLC relative à la prise en charge des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC) dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur,

VU le projet de convention,

VU l'avis favorable émis par la Commission 4 - Vie quotidienne le 05 décembre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention entre l'éco-organisme (Eco-TLC) Refashion et la Communauté urbaine pour une durée de 6 ans.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les documents afférents.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 21/12/2023
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 21/12/2023
Exécutoire le : 21/12/2023
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 14 décembre 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile